

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.**

| NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR | NATURE DE LA DEMANDE | ENDROIT D'EXPLOITATION |
|-----------------------------|----------------------|------------------------|
|-----------------------------|----------------------|------------------------|

Richard Doucet
A/S M. Richard Doucet
2292, 10e Rang
Dunham (Québec)
J0E 1M0

Demande d'un permis de
producteur artisanal de bière

2292, 10e Rang
Dunham (Québec)
J0E 1M0

Dossier : 55-20-1081

2023-11-28

Le président,
Denis Dolbec